

Les frais du contrat "CACHEMIRE PATRIMOINE SÉRIE 2" ⁽¹⁾

Distribué par : LA BANQUE POSTALE

Montant minimum de versement initial	100 000 €
--------------------------------------	-----------

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	Non Applicable
--	----------------

Frais annuels	
Frais de gestion du contrat	
Frais des supports (gestion libre)	
Supports fonds euros	0,75 % maximum
Support unités de compte	0,85 % maximum
Support eurocroissance	Non applicable
Gestion pilotée ou standardisée	Non applicable
Frais de gestion des unités de compte	
1 / Gestion libre	
Fonds actions ² (moyenne)	1,65 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0,70 %
Fonds obligations (moyenne)	0,95 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0,35 %
Fonds immobiliers ⁴ (moyenne)	1,34 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0,40 %
Fonds mixtes (moyenne)	1,35 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0,55 %
Fonds monétaires (moyenne)	0,29 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0,17 %
Fonds de capital-investissement (moyenne)	1,94 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0,90 %
2 / Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée	
Mode de gestion « mandat d'arbitrage » (moyenne)	Non applicable
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	Non applicable
Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	Non applicable
Frais proportionnels	Non applicable

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	3% maximum
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	Cf. frais d'arbitrage
Frais d'arbitrage :	
• Proportionnels	0,50% maximal pour les supports ne faisant pas l'objet de dispositions particulières 5% maximum pour les supports faisant l'objet de dispositions particulières
• Nombres d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	Gratuit
Frais sur les versements de rente	3% maximum
Frais de rachat ⁵	2,5%

¹ Le tableau indique les principaux frais du contrat constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

² La catégorie "fonds actions" inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FCPI, FPS) et les titres vifs.

³ Part des frais reversés au profit du distributeur et de l'assureur au cours du dernier exercice clos.

⁴ La catégorie "fonds immobilier" inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

⁵ Pour les supports en unités de compte le mentionnant dans leurs dispositions particulières